

*Questions orales*

**M. MacEachen:** ... que le gouvernement dont il était membre a été défait pour avoir recommandé que les Canadiens payent des prix plus élevés. Nous avons décidé qu'il fallait faire le contraire, c'est-à-dire modérer les prix pour les consommateurs canadiens. C'est là que nous en sommes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Madame le Président, j'aime mieux avoir du culot que de tromper les gens, comme le fait le ministre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Certes, les Canadiens trouvent une hausse de 18c. le gallon beaucoup plus acceptable qu'une augmentation de 40c. le gallon pour l'essence et de 39c. le gallon pour le mazout.

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Mais quand le gouvernement cessera-t-il de tromper les Canadiens en leur imposant subrepticement des augmentations de quelques cents et quand adoptera-t-il une politique rationnelle, une politique qui n'entraînera pas neuf augmentations en 13 mois et qui règlera les problèmes énergétiques du Canada? Quand le ministre prendra-t-il ses obligations au sérieux? Quand respectera-t-il ses engagements envers le pauvre vieillard de North Sydney par exemple qui m'écrit pour me dire que le ministre l'a trahi.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacEachen:** Madame le Président, je rappelle aux députés d'en face que nous ne sommes ni au Chateau Laurier ni au Centre municipal...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. MacEachen:** Nous sommes à la Chambre des communes. Je trouve étonnant que d'une part le député de Saint-Jean-Ouest se plaigne de ce qu'il appelle des augmentations de quelques cents du prix de l'énergie et dise à quel point il sympathise avec les commettants de North-Sydney et que d'autre part il oublie complètement qu'au congrès ses collègues ont recommandé que le prix canadien soit porté à 75 p. 100 du prix mondial.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** «Votez libéral et le prix n'augmentera pas», disaient-ils.

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Le député d'Oshawa.

\* \* \*

● (1425)

### LE LOGEMENT

LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DU CONTRÔLE DES LOYERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**M. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, comme le gouvernement vient de dire qu'il se préoccupait beaucoup du sort des consommateurs de notre pays, je vou-

drais interroger le premier ministre. Hier le ministre responsable du logement était à Toronto pour donner certains conseils au gouvernement ontarien sur le contrôle des loyers. Il a déclaré à cette occasion que le gouvernement provincial devrait se dispenser d'exercer ce contrôle. Le ministre exposait-il la politique du gouvernement ou ne faisait-il que donner de mauvais conseils?

**Une voix:** Les deux.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, je rappelle au député—comme je l'ai déjà fait à propos de la constitution du Canada—que le contrôle des loyers relève actuellement des pouvoirs publics provinciaux. Le gouvernement du Canada n'a donc aucune politique à cet égard.

**M. Broadbent:** Madame le Président, si effectivement le gouvernement canadien n'a pas de politique en la matière, le premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le ministre chargé du logement, agissant en qualité de responsable national de ce portefeuille, s'est permis de recommander au gouvernement de l'Ontario, province qui a un taux de vacance de logements de location inférieur à 1 p. 100, de laisser les loyers obéir aux lois du marché? Le premier ministre ne peut pas dire blanc d'un côté et noir de l'autre. Ou bien le ministre exprime la politique officielle sur ces questions ou alors qu'il se taise. Qu'en est-il?

**M. Trudeau:** Madame le Président, je trouve que le chef du Nouveau parti démocratique a une conception très étriquée de la vie politique canadienne. J'ai dit, en tant que ministre, au chef du Nouveau parti démocratique que le contrôle des loyers ne relevait pas de notre compétence.

**Une voix:** Pas plus que l'enseignement.

**M. Trudeau:** Mais il est certes saugrenu de prétendre—comme le fait le député—qu'aucun représentant pas même ceux de son parti, n'a le droit d'exprimer son point de vue à titre de citoyen ou d'homme politique dans le cadre de la campagne électorale qui se déroule actuellement en Ontario. Le chef du Nouveau parti démocratique ne s'est certainement pas privé de prendre position sur les grands dossiers provinciaux. Tout ce que je veux dire par là c'est que quand un ministre fédéral le fait, il ne parle pas au nom du gouvernement et il n'expose donc pas la politique du gouvernement fédéral en matière provinciale.

**M. Broadbent:** Madame le Président, je demande alors au premier ministre de saisir cette occasion de prouver ses qualités de meneur. Quand le gouvernement conservateur de l'Alberta a aboli les contrôles en juillet dernier, le stock de logements locatifs n'a augmenté que d'un taux négligeable pour une raison bien évidente: comme en Ontario, la régie des loyers ne s'appliquait pas aux nouveaux logements, mais les loyers ont augmenté de plus de 100 p. 100. Le premier ministre voudrait-il dire ce qu'il pense personnellement de cette importante question? En tant que premier ministre du Canada, est-il en faveur de la régie des loyers ou non?